Contribution des médias sociaux à la prévention et à la lutte contre les violences conjugales.

S'informer par les réseaux sociaux en temps de crise en Côte d'Ivoire

Rodolphe MENZAN KOUAKOU(1), René SAHI SALIA(2), Georges GAULITHY KONAN(3)

(1) École Normale Supérieure / Abidjan,
(2) Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody / Abidjan,
(3) Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody / Abidjan

Résumé : Le déclenchement de la pandémie de la Covid-19 a amené les gouvernements africains à adopter une série de mesures visant à limiter la propagation du virus. Parmi ces mesures, figure celle du confinement et des restrictions de mouvement des populations qui ont eu, entre autres, pour corollaire la recrudescence des violences conjugales. Face à la recrudescence des violences faites aux femmes, l'État ivoirien à travers ses structures dédiées à la protection de la femme a mis en œuvre un ensemble de stratégies destinées à apporter une réponse efficace et efficiente aux violences basées sur le genre. Parallèlement aux mesures étatiques, se sont déployées sur les médias sociaux, des initiatives de sensibilisation, de dénonciation et prise en charge des VBG.

Cette étude se propose d'analyser la contribution des médias sociaux dans la prévention et la lutte contre les VBG en temps de crise sanitaire, comme celle de la Covid-19. Elle se déroule en Côte d'Ivoire et mobilise deux (02) techniques de collectes de données induisant chacune une technique d'analyse. La première technique fait référence à une analyse documentaire basée sur les statistiques et données dans le domaine des violences basées sur le genre durant les années 2018, 2019, 2020 et 2021. La deuxième technique consiste en une veille informationnelle et mobilise un corpus constitué des témoignages et réactions des populations sur les différents médias sociaux face aux cas de violences conjugales, sur les années 2020 – 2021. Les données recueillies sont ainsi analysées sous des aspects mixtes combinant le qualitatif et le quantitatif.

Les résultats de cette étude s'articulent autour de trois points clés. Le premier élément est relatif à la situation des violences conjugales avant et durant la période covid-19. Quant au second point majeur, il concerne la présentation du paysage des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire. Enfin, le troisième axe des résultats est consacré à la mise en évidence des fonctions et rôles que revêtent les réseaux sociaux face aux violences conjugales en période de crise sanitaire.

Mots-clés : Covid 19 ; Violence conjugale ; femme ; médias sociaux ; Côte d'Ivoire.

1 Introduction

Les violences sexuelles représentent l'un des principaux défis pour les humanitaires étant donné que l'essence de la mission humanitaire réside dans l'accompagnement des personnes affectées, en encourageant leur autonomie et en renforçant leurs capacités (Bouvier, 2014). Selon une étude réalisée en 2013 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2013), la violence physique ou sexuelle est un problème de santé publique qui touche plus d'un tiers des femmes dans le monde. Ces violences commises à la fois dans l'espace public (dans la rue, les transports) que dans la sphère privée (au travail ou au sein du couple), affectent majoritairement les femmes et les filles.

Les statistiques sont alarmantes à ce sujet en Afrique. Tantôt instrument de contrôle, tantôt expression d'impuissance, la violence entre proches en Afrique révèle des enjeux souvent paradoxaux, au carrefour de l'intimité, de l'affectivité, de l'amour et de la haine (ONU, 2017). Ainsi des études rapportées par Agossou (2019) montrent qu'en Afrique du sud, 40 % à 50 % des femmes sont victimes de violence physique de la part de leurs époux et 60 % sont victimes de violences sexuelles. Toujours en Afrique du sud, un décès sur cinq de femme est imputable aux violences : en moyenne, tous les deux jours, plus de 92 % de femmes sont victimes de violences conjugales ce qui engendre notamment les fausses couches, un faible poids des bébés à la naissance. Au Nigeria, le pourcentage des femmes qui se plaignent de sévices infligés par leur partenaire est de l'ordre de 31 %. En Égypte, il est d'environ 35,6 %. Le viol représente 39,09 % des cas de violence à l'égard de femmes dans sept pays d'Afrique de l'Ouest, selon les données recueillies auprès de la police judiciaire et des tribunaux. Les pays concernés sont le Benin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali le Sénégal et le Togo. Au Togo, les violences physiques, les violences sexuelles et privations économiques constituent les principaux types de violences des femmes togolaises. 41 % des femmes sont victimes des violences sexuelles et 17 % de femmes (sont victimes) de violences économiques. Au Mali, de 2003 à 2005, 515 cas de viol ont été enregistrés dans les structures socio sanitaires. Au Burkina Faso, les violences physiques sont les plus courantes, 99 % des femmes interrogées ont déclaré avoir été au moins une fois victime de violences physiques. Au Bénin, les résultats de l'étude sur les violences faites aux femmes, montrent que 60 % des femmes rencontrées ont subi des violences au moins une fois dans leur vie et les propos injurieux et la bastonnade ont touché 75 % de femmes, la séquestration est de 8,5 %, confrontées à une violence à double échelles, c'est-à-dire sur le plan familial et au sein de la collectivité. Ainsi, d'une part, les violences liées à la dot et les mutilations génitales sont les formes de violence physique, sexuelle et psychologique qu'elles subissent au sein de la famille ; d'autre part au sein de la collectivité, celles-ci sont exposées au harcèlement sexuel, à l'intimidation au travail et dans les établissements d'enseignement.

Selon l'OCHA (2014), une femme sur trois est victime de violence perpétrée par son partenaire intime ou ex-partenaire en Côte d'Ivoire. Le nombre de cas rapportés de violences sexuelles était de 776 en 2011. Il est passé à 731 en 2012 puis à 444 pendant les neuf premiers mois de 2013. Selon l'enquête EDS-MICS[1] (2012) menée dans les

[1] Enquête Démographique et de Santé (EDS) combinée à l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS)

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

ménages en Côte d'Ivoire, il apparaît que 36 % des femmes de 15-49 ans ont subi à un moment quelconque de leur vie, des actes de violence physique. Au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, 20 % des femmes ont été victimes de violences physiques. Parmi les femmes en union, 25 % ont déclaré avoir été victimes de violences physiques, 18 % ont subi des violences émotionnelles et 5 % ont subi des violences sexuelles de la part de leur conjoint. Globalement, 31 % des femmes en union ont déclaré avoir subi au moins une de ces trois formes de violences conjugales. En outre, Amnesty International (2017) révèle que plus de 27.000 femmes ont été victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques dans le cadre du conflit en Côte d'Ivoire qui a duré plus de dix années.

Cette situation déjà alarmante s'est aggravée durant la période de confinement sanitaire lié à la crise du Covid-19. En effet, le déclenchement de la pandémie de la Covid-19 a amené les gouvernements africains à adopter une série de mesures visant à limiter la propagation du virus. C'est également le cas de la Côte d'Ivoire qui a pris des mesures pour circonscrire la maladie (MSHPCMU, 2021). Parmi ces mesures, figurent celles du confinement et des restrictions de mouvement des populations. Ces mesures diversement appréciées par les populations, ont eu pour corollaire, la recrudescence des violences conjugales, comme en témoigne les statistiques des autorités politiques et sécuritaires (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, 2020). Selon les chiffres communiqués par ledit ministère, 5 405 cas de VBG ont été pris en charge dont 822 viols, 152 agressions sexuelles hors MGF, 13 mutilations génitales féminines, 1 286 agressions physiques, 96 mariages forcés, 2 119 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 917 violences psychologiques ou émotionnelles. Sur ces cas déclarés, 81,98 % des victimes sont des femmes.

Face à la recrudescence des violences faites aux femmes, la réaction sociale ne s'est pas faite attendre. Ainsi l'État ivoirien à travers ses structures dédiées à la protection de la femme a mis en œuvre un ensemble de stratégies destinées à apporter une réponse efficace et efficiente aux violences basées sur le genre. Parallèlement aux mesures étatiques, se sont déployées sur les médias sociaux, des initiatives de sensibilisation, de dénonciation et prise en charge des VBG, notamment les violences conjugales encore appelées violences domestiques. Cette étude s'intéresse donc à la contribution des médias sociaux dans la prévention et la lutte contre les VBG en temps de crise sanitaire de la Covid-19. Elle a pour objectifs de (i) décrire la situation des violences conjugales en Côte d'Ivoire avant et durant la période covid-19 (ii) de présenter l'environnement des médias sociaux en Côte d'Ivoire, et (iii) d'identifier le(s) rôle(s) des médias sociaux dans la prévention et la lutte contre les violences conjugales en Côte d'Ivoire.

2 Méthodologie de l'étude

Cette étude se déroule en Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 322.462 km^2 pour plus de 23 millions d'habitants (RGPH, 2014). Elle s'articule autour de deux (02) techniques de collectes de données induisant chacune une technique d'analyse. La première technique fait référence à une analyse documentaire basée sur les statistiques et données du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant et de certaines organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des violences

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

basées sur le genre. Ces statistiques prennent en compte les années 2018, 2019, 2020 et 2021. Nous avons recouru par ailleurs, à une technique complémentaire en vue de cerner l'évolution des violences conjugales dans les centres d'intérêt et recherches des populations dans le cyberespace.

Ainsi, la deuxième technique a consisté en une veille informationnelle sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, et WhatsApp). Elle mobilise à cet effet, un corpus constitué de s témoignages et réactions des populations sur les différents médias sociaux face aux cas de violences conjugales, sur les années 2020 – 2021. Les outils Google Trends et Google social ont facilité la recherche d'informations sur l'utilisation des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire et la prégnance des violences conjugales dans les recherches effectuées par les internautes sur le Web. Les données recueillies sont ainsi analysées sous des aspects mixtes combinant le qualitatif et le quantitatif.

3 Résultats de l'étude

Les résultats de cette étude s'articulent autour de trois points clés. Le premier élément est relatif à la situation des violences conjugales avant et durant la période covid-19. Quant au second point majeur, il concerne la présentation du paysage des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire. Enfin, le troisième axe des résultats est consacré à la mise en évidence des fonctions et rôles que revêtent les réseaux sociaux face aux violences conjugales en période de crise sanitaire.

3.1 Violences conjugales et Covid-19 en Côte d'Ivoire

3.1.1 Prévalence des violences conjugales avant et durant la covid-19

En vue de cerner l'évolution des violences conjugales durant la période covid-19, nous avons recouru à deux approches basées sur une analyse documentaire, puis une veille informationnelle sur les réseaux sociaux.

Le graphique ci-dessous permet d'observer l'évolution des cas de violences conjugales sur la période 2018 – 2021.

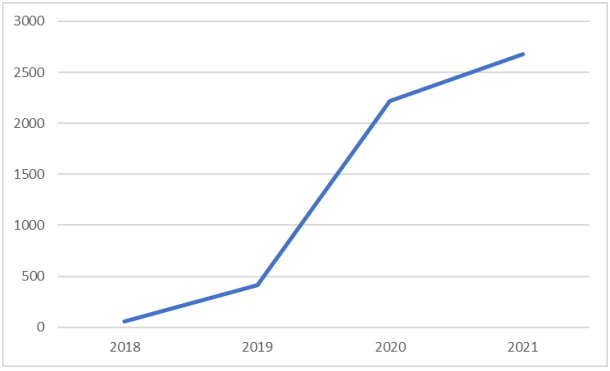


Fig. 1 : Évolution des cas de violence conjugale en Côte d'Ivoire
Source : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (2018, 2019, 2020, 2021)

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

Avant la Covid-19, les statistiques recueillies au travers de l'analyse documentaire indiquent 57 cas de violences conjugales en 2018, puis 416 en 2019, 2219 en 2020 et 2679 en 2021. Ces statistiques présentées par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (2018, 2019, 2020, 2021) soulignent un accroissement significatif des violences conjugales.

De même, les cas de violences domestiques observés avant la pandémie représentent 20 % de l'ensemble des cas de VBG signalés. Toutefois, il est constaté un accroissement presque triple durant la période pandémique, puisque les cas de violences domestiques représentent désormais 52,56 % des cas de VBG.

Concernant la période de survenue de ces violences conjugales, le rapport de l'enquête menée par l'Organisation des Citoyennes pour la Promotion et Défense des Droits des Enfants, Femmes et Minorités (CPDEFM) indique que 30 % des violences répertoriées ont eu lieu pendant le couvre-feu[2] instauré à la faveur de cette pandémie.

Il est indéniable que les mesures de lutte contre la covid-19 ont contribué fortement à l'accroissement des violences conjugales. En effet, les restrictions en matière de déplacements couplées à l'isolement social ont favorisé la multiplication des actes de violence entre conjoints dans le foyer. Ces mesures prises par les gouvernants ont occasionné l'isolement de certaines femmes et amplifié leur vulnérabilité face aux violences conjugales de manière spécifique.

Cet accroissement du nombre de violences conjugales est corrélé à une augmentation du nombre de recherches sur Internet, incluant des mots clés comme « violence conjugale ».

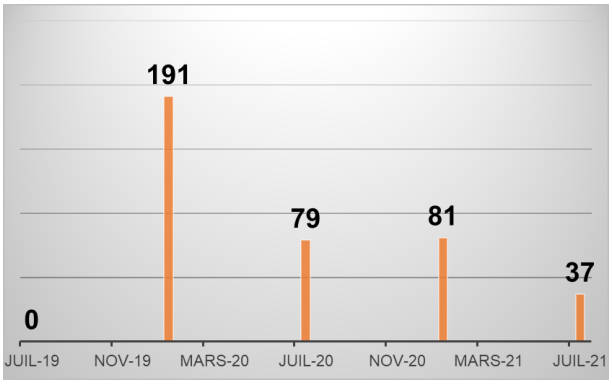


Fig. 2 : Évolution des Recherches sur le Web de « violence conjugale » en Côte d'Ivoire
Source : Google Trends, 2021

Mot-clé pratiquement absent du répertoire de recherches sur Internet en Côte d'Ivoire, les « violences conjugales » ont fait 191 fois l'objet de recherches sur Internet entre novembre 2019 et mars 2020, laquelle période correspond plus ou moins au début de

[2]Le couvre-feu a été décrété durant les mois de mars à mai 2020 aux heures de 21 heures à 5 heures du matin.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

la pandémie de Covid-19. En dépit de la baisse des recherches impliquant les termes « violences conjugales » au cours des mois suivants, il est noté tout de même une prégnance de ces éléments avec plus de 65 recherches en moyenne sur les violences conjugales durant les mois de juillet 2020 à Juillet 2021.

3.1.2 Réaction sociale face aux violences conjugales

Face à la recrudescence des violences conjugales, le gouvernement ivoirien et ses partenaires, ainsi que les populations, se sont mobilisés pour apporter des réponses à cette problématique. À cet effet, il est à noter que le gouvernement a procédé à l'installation de 65 plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG, et à la création de 1138 espaces sûrs pour les jeunes filles. Ces actions gouvernementales avaient pour objectif de fournir une assistance aux victimes des VBG.

Par ailleurs, la mise à disposition d'un numéro vert, le 1308 ainsi que la création de 42 bureaux d'accueil genre dans les commissariats et postes de police est à compter au nombre des actions gouvernementales dans le cadre de cette lutte.

Relativement aux ONG, elles se sont davantage investies dans des Campagnes de sensibilisation, ainsi que dans des activités de prise en charge des victimes de ces violences conjugales particulièrement et des violences basées sur le genre en général. Concrètement, l'on peut citer la réouverture du centre PAVVIOS, ainsi que la mise en place de la clinique juridique, en vue de faciliter la prise en charge multisectorielle des victimes identifiées. Quid du rôle des médias sociaux dans cette lutte contre les violences conjugales en Côte d'Ivoire ?

3.2 Médias sociaux et lutte contre les violences conjugales

3.2.1 Paysage des médias sociaux en Côte d'Ivoire

Le paysage des médias sociaux en Côte d'Ivoire se caractérise par une diversité d'acteurs. Il est dénombré plus de 34 millions d'abonnés à la téléphonie mobile, et plus de 5,9 millions de personnes actives sur les réseaux sociaux en 2021, soit 22 % de la population ivoirienne selon les chiffres fournis par Kamdem (2021).

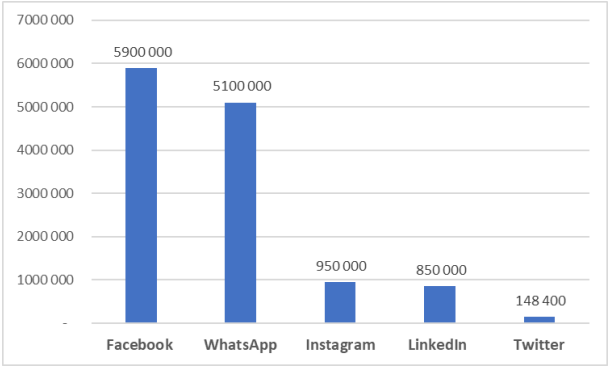


Fig. 3 : Répartition des réseaux sociaux selon le nombre d'utilisateurs en Côte d'Ivoire.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

Au niveau des médias sociaux les plus utilisés, les statistiques indiquent que Facebook est le réseau social le plus utilisé en Côte d'Ivoire, avec près de 6 millions d'abonnés. C'est un réseau social qui est destiné à la publication des images, des photos, des vidéos, des fichiers et documents, à l'échange de messages, à la création de groupes ou à l'adhésion dans des groupes.

Après le réseau Facebook, vient WhatsApp, qui totalise plus de 5 millions d'utilisateurs. WhatsApp est une application mobile multiplateforme qui fournit un système de messagerie instantanée chiffrée de bout en bout aussi bien *via* les réseaux de téléphonie mobiles que par Internet.

Outre Facebook et Whatsapp, il faut noter Instagram, Linkedin et Twitter qui enregistrent chacun moins d'un million d'utilisateurs, mais qui constituent des réseaux fréquentés en comparaison aux autres réseaux sociaux. C'est donc sur ces plateformes que se concentrent nos analyses de la contribution des médias sociaux dans le champ de la lutte contre les violences conjugales.

3.2.2 Rôles des médias sociaux

Les investigations conduites sur les réseaux sociaux avec les outils Google social research ont permis de répertorier trois (03) usages clés effectués par les internautes en lien avec les violences conjugales. Ceux-ci réfèrent d'abord à l'utilisation des médias sociaux comme moyens de prévention des violences conjugales, ensuite à l'utilisation des médias sociaux comme canaux de dénonciation des violences conjugales, enfin aux expériences de prise en charge initiées sur les réseaux sociaux.



Illustration 1 : Quelques publications recensées sur Facebook relatives aux campagnes de prévention des violences conjugales
Source : Recherches sur Facebook (Google social search)

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

Relativement à l'utilisation des médias sociaux comme moyens de prévention des violences conjugales, les recherches effectuées ont montré que les campagnes de sensibilisation sur les violences conjugales se sont accrues sur les réseaux sociaux et particulièrement sur Facebook. La création de contenus imagés et textuels pour une diffusion auprès des internautes est fréquemment utilisée par les entités intervenant dans le cadre des violences conjugales. À titre illustratif, ces publications ont été initiées et relayées par de nombreux utilisateurs sur Facebook. Quelles sont ces publications ?

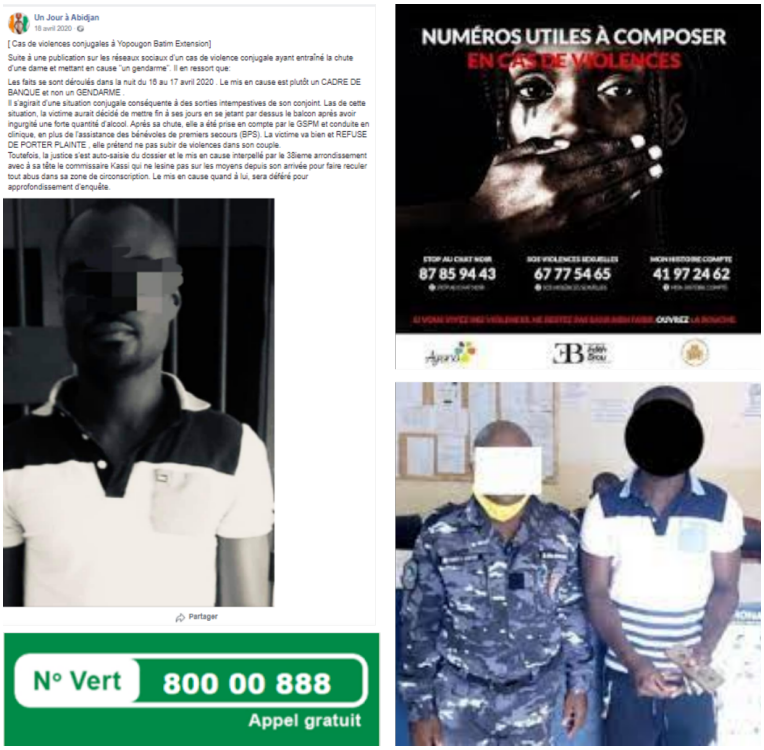


Illustration 2 : Quelques publications recensées sur Facebook relatives à la dénonciation et prise en charge des cas de violences conjugales.
Source : Recherches sur Facebook (Google social search)

Comme on le constate, cette fonction préventive des médias sociaux découle directement des actions de sensibilisation menées et relayées sur les plateformes de communication. Leur rayon d'action, leur faible coût financier et leur accessibilité à un large public font des communications sur les réseaux sociaux, des moyens efficaces de sensibilisation sur les valeurs humaines, sur les droits humains et sur la nécessité du respect du genre.

Outre la fonction de prévention, il faut noter que les médias sociaux sont utilisés comme des canaux de dénonciation des cas de violences conjugales et de prise en charge des victimes de ces violences. En effet, les appels aux secours ont été pour la plupart, émis sur les réseaux sociaux par les victimes ou témoins de ces violences

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

conjugales. Par ailleurs, il a été observé lors de ces publications, des réactions liées à des propositions d'assistance ou de prise en charge des victimes de ces violences.

4 Discussion et conclusion

En définitive, cette étude a mis en évidence l'explosion des cas de violences conjugales en période de confinement liée à la maladie du coronavirus. Dans une telle situation, comprendre l'impact et l'utilisation des réseaux sociaux dans la lutte contre les violences conjugales en cette période s'est avéré nécessaire. Il apparait donc que les réseaux sociaux ont un triple rôle dans cette configuration. Les dimensions préventives, dénonciatrices et accompagnatrices ont été répertoriées dans l'usage que les internautes font des réseaux sociaux.

Les conclusions de cette étude conduisent ainsi à porter un regard critique sur les acceptions de la violence conjugale en Côte d'Ivoire. En effet, les résultats indiquent que la violence conjugale revêt plusieurs acceptions selon les situations en présence. La violence conjugale est considérée par certaines victimes ou proches des victimes comme un fait banal, normal dans un couple (CPDEFM, 2021 ; Agossou, 2019), si bien qu'il n'est nullement question de violences qu'il faille porter devant les autorités compétentes. Ces conceptions de la violence conjugale sont en lien avec les réactions des acteurs face aux cas signalés. Il ressort donc que la confiance des victimes en l'efficacité du système judiciaire est entamée. Pour ce faire, les réseaux sociaux apparaissent comme un dernier recours pour le signalement des cas de violences et la dénonciation des auteurs. Les difficultés à trouver une écoute attentive auprès des forces de sécurité publique (Agossou, 2019) justifient ainsi le recours aux réseaux sociaux comme un espace d'expression libre et de sollicitation de personnes susceptibles de fournir des réponses espérées dans ces situations délicates.

Enfin, l'on pourrait questionner les risques liés aux dénonciations sur les médias sociaux. De fait, la dénonciation des auteurs sur les réseaux sociaux peut s'apparenter à de la diffamation selon les articles 174 et 199 du code pénal ivoirien et l'article 97 de la loi n° 2017-867 du 27 décembre) portant régime juridique de la presse en Côte d'Ivoire qui dispose que : « *la publication, la diffusion, la divulgation ou la reproduction par voie de presse de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, est punie d'une amende de 1 000 000 à 10 000 000 de francs* ».

Cette étude a mis en lumière le rôle des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire dans le cadre de la lutte contre les VBG en général, et les violences conjugales en particulier. Ce rôle important joué par les réseaux sociaux témoigne de la nécessité de renforcer la présence des structures étatiques et des organisations de protection des populations vulnérables sur le cyberespace (mise en place d'un numéro vert, mise en place d'une cellule d'écoute sur les réseaux sociaux, etc.).

Bibliographie

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), 2021. Point de la situation de la COVID-19 au 14/09/2021.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (2020), Déclaration relative à la récurrence des violences conjugales pendant la crise sanitaire du Coronavirus Covid-19, 2020.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (2018), Enquête sur la violence faite aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (2019), Enquête sur la violence faite aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (2020), Enquête sur la violence faite aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire.

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (2021), Enquête sur la violence faite aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire.

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, 2011)

Organisation des Citoyennes pour la Promotion et Défense des Droits des Enfants, Femmes et Minorités (CPDEFM) (2021). *Rapport sur les Violences faites aux Femmes et aux Filles (VFF) dans le District d'Abidjan en période de pré et de quotidienneté Covid19, Abidjan.*

KONE, B. (2016), « Contribution de la communication à la promotion du concept de genre en Côte d'Ivoire », in ILENA, *Revue de Littérature et d'Esthétique Négro-Africaines*, Sociétés / Civilisations, N° 16, Vol 3, ISSN : 2076-3700, p. 108-122, Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody / Côte d'Ivoire.

MFPES (2016), Rapport d'analyse statistique sur les violences basées sur le genre (VBG). Abidjan.

MFPES (2017), Pour une analyse sur l'égalité de genre en Côte d'Ivoire, Abidjan.

MSHP (2018), Rapport Annuel Sur La Situation Sanitaire (RASS) 2017, Abidjan

OMS (2012), définition et typologie des violences basées sur le genre, sos-violences-sexuelles.over-blog.org.

ONUCI (2016), rapport sur les viols et leur répression en Côte d'Ivoire, Abidjan

Amesty International. (2017) Les violences faites aux Femmes. *Rapport* A.I Abidjan

Oxfam-Québec (2017). Études sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest ». Oxfam : Québec

Loi n° 2013-450 du 13 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel.

Code pénal ivoirien

Loi n° 2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques.

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2014)

Agossou, K. M. (2019) Aspects psychosociologiques de la violence conjugale dans certains foyers du district d'Abidjan : définition et perception en vue de les mesurer pour mieux les saisir. Revue Africaine de Criminologie N° 25, pp 67-92.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444